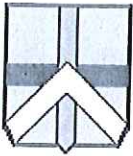


MAIRIE DE PLUZUNET
TIKER PLUNED



22140 PLUZUNET
Tél. 02.96.47.82.41
Fax. 02.96.47.82.60

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015**



L'an deux mil quinze, le vingt novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Jean-Claude JEGOU, Maire.

Étaient présents : Mmes Nicole LE CORFEC et Caroline CHAPISEAU, Mr Michel LAMBERT, adjoints ; Mme Annie DUMORTIER, Conseillère Déléguée ; Mmes Patricia LE QUERE, Julie MORIN, Marie-Noëlle RICHARD, conseillères municipales ; Mrs Michel BODIOU, Pascal GICQUEL, Thierry CONNAN, Patrick QUENAULT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Guillaume MOIRAUD qui donne procuration à Jean-Claude JEGOU et Pascal LAMOTTE qui donne procuration à Nicole LE CORFEC.

Madame Annie DUMORTIER est nommée secrétaire de séance.

0-0
Délibération n° 15-11-02

**Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)
des Côtes d'Armor**

VU la loi n° 2015.991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) qui prévoit la mise en œuvre de nombreux schéma départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

CONSIDERANT le projet de SDCI des Côtes d'Armor présenté à la commission départementale (CDCI) le 13.10.2015 et transmis par Monsieur le Préfet.

CONSIDERANT la demande d'avis de Monsieur le Préfet notifiée auprès des collectivités territoriales concernées afin qu'elles se prononcent dans un délai de 2 mois à compter de la réception, avis à rendre avant le 15 décembre 2015.

CONSIDERANT que le SDCI devra être adopté par arrêté préfectoral avant le 31.03.2016.

Dans le cadre du projet de SDCI, il convient d'examiner les propositions impactant directement le territoire de LTC (communauté, communes, syndicats intercommunaux).

1. Au titre de la 1^{ère} partie du projet de SDCI relative aux EPCI à fiscalité propre et portant sur les propositions d'évolution des périmètres des intercommunalités à fiscalité propre.
Projet 7 : « fusion de LTC – communauté de communes du Haut-Trégor – communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux ».
2. Au titre de la 2^{ème} partie du projet du SDCI portant sur des propositions de rationalisation des syndicats, il est proposé la dissolution de syndicats intercommunaux ou syndicats mixtes fermés dans différents domaines.

Le Conseil Municipal de PLUZUNET

DONNE UN AVIS FAVORABLE SUR le projet de fusion n°7 : « fusion de Lannion Trégor Communauté – Communauté de communes du Haut Trégor – communauté de communes de la presqu'île de Lézardrieux ».

SOUS RESERVE de l'accord des communes concernées des Communauté de communes du Haut Trégor – communauté de communes de la presqu'île de Lézardrieux.

PREND ACTE des différentes propositions de rationalisation des syndicats.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude JEGOU





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le vingt novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Jean-Claude JEGOU, Maire.

Étaient présents : Mmes Nicole LE CORFEC et Caroline CHAPISEAU, Mr Michel LAMBERT, adjoints ; Mme Annie DUMORTIER, Conseillère Déléguée ; Mmes Patricia LE QUERE, Julie MORIN, Marie-Noëlle RICHARD, conseillères municipales ; Mrs Michel BODIOU, Pascal GICQUEL, Thierry CONNAN, Patrick QUENAULT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Guillaume MOIRAUD qui donne procuration à Jean-Claude JEGOU et Pascal LAMOTTE qui donne procuration à Nicole LE CORFEC.

Madame Annie DUMORTIER est nommée secrétaire de séance.

0-0

Délibération n° 15-11-01

REFORME TERRITORIALE : choix définitif de la commune de PLUZUNET

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que le Préfet des Côtes d'Armor a procédé à l'intégration des communes du Centre Trégor dans LTC à compter du 1^{er} janvier 2015. Le 6 mars 2015, réunis en conseil municipal, lors d'un vote à bulletin secret, ils ont confirmé par 14 voix pour et 1 voix contre, la volonté de la commune de rejoindre le Pays de Bégard plutôt que LTC.

Le 13 octobre 2015, dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015, le préfet présentait le projet du schéma départemental de coopération intercommunale qui vise à réorganiser les intercommunalités. En ce qui concerne notre collectivité, elle est incluse dans le périmètre de Lannion Trégor Communauté.

La commune dispose d'un délai de 2 mois (15 décembre 2015) pour donner son avis. Le Maire fait remarquer que la loi NOTRe du 7 août 2015 qui instaure un seuil démographique complètement modifiée la donne. Notre objectif initial de créer une Com. Com. Rurale par un regroupement du Centre Trégor et du Pays de Bégard n'est plus d'actualité. Il nous faut choisir entre l'appartenance à un pôle lannionais ou un pôle guingampais.

Le 26 septembre 2015, le Maire a communiqué des propositions au Président du Pays de Bégard, à charge pour lui de les diffuser à ses partenaires de Guingamp, Pontrieux, Belle Isle en Terre... A ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue.

Faute d'une solution alternative pertinente, je vous propose donc d'opter pour l'adhésion à LTC plutôt que tenter d'intégrer un regroupement avec Guingamp, Paimpol...

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux votent à bulletin secret. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- pour **P'adhésion définitive à LTC : 14 VOIX POUR**
- pour l'intégration à un regroupement organisé autour de Guingamp et Paimpol : AUCUNE VOIX

Les conseillers tiennent à affirmer qu'ils ne renoncent pas à leurs valeurs de ruralité, de proximité et de démocratie territoriale qu'ils continueront de défendre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude JEGOU



